

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00560
Numéro SIREN : 454 019 365
Nom ou dénomination : A.I. SARL

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2023 sous le numéro de dépôt 13268

A.I. SARL
Société à responsabilité limitée au capital de 7 700 euros
Siège social : 10 impasse Maryse Bastié - 49240 AVRILLE
454 019 365 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à onze heures, au siège social,

Monsieur Alain BRANGER,
demeurant 16 avenue Jeanne de Laval - 49240 AVRILLE,

Propriétaire de la totalité des 770 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune composant le capital social de la société A.I. SARL,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

En présence de Madame Elise BRANGER,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'une cogérante et détermination de ses pouvoirs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu le rapport du gérant, décide de nommer en qualité de cogérante de la Société, pour une durée illimitée, et à compter de ce jour :

- **Madame Elise BRANGER,**
Née le 18 juin 2000 à ANGERS,
Demeurant 16 avenue Jeanne de Laval - 49240 AVRILLE
De nationalité française.

Madame Elise BRANGER exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Madame Elise BRANGER déclare qu'elle accepte les fonctions de cogérante qui viennent de lui être confiées et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

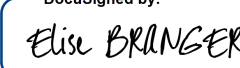
De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Alain BRANGER
Cogérant associé unique

DocuSigned by:

6F6CFC2886DE4D4...

Madame Elise BRANGER
Bon pour acceptation des fonctions de cogérante

DocuSigned by:

FE20D1CC7D3D435...